



الفدرالية المغربية للإعلام
FÉDÉRATION MAROCAINE DES MÉDIAS

Rapport des activités et actions de la Fédération Marocaine des Médias (FMM) Année 2017 et début 2018

La Fédération Marocaine des Médias (FMM) a accentué son action au cours de l'année 2017 pour faciliter la mise en œuvre des réformes. Cet objectif a été au cœur de la première réunion que notre bureau exécutif a eu avec le nouveau Ministre de la Communication et de la Culture.

La FMM a, par ailleurs, enregistré de nouveaux ralliements dans le secteur dont de nouvelles stations qui ont intégré l'Association des Radios et Télévisions Indépendantes (ARTI) que dirige notre président Kamal Lahlou.

Par la même occasion, Kamal Lahlou Président de la FMM a rendu visite en tant que Président de la Confédération Africaine des Radios et Télévisions Indépendantes (CARTI) à des pays comme la Côte d'Ivoire et Éthiopie.

De manière générale, c'est sous le signe de la mobilisation que la FMM a survolé l'année écoulée tant au niveau catégoriel que national. Au cours de trois réunions successives avec Monsieur Mohamed Laârej Ministre de la Communication et de la Culture, il fut question de savoir comment mettre en action les nouvelles dispositions de la réforme fondatrice :

- En s'appuyant sur le nouveau cadre juridique devant régir le secteur médiatique, opérateurs du secteur et ministère doivent travailler main dans la main pour élaborer des procédures relatives à la mise en œuvre de la protection de la liberté de la presse pour atteindre le principal objectif qui réside en l'indépendance et l'accès à l'information.

- Lors d'une seconde réunion avec Mr le Ministre, il fut rappelé que l'actuel Code de la presse et de l'édition moderne a été l'un des ateliers auxquels la FMM a pris une part active. Et grâce à cette contribution que furent ajoutées des dispositions visant essentiellement à garantir la liberté dans la pratique journalistique, à renforcer le rôle de la justice en matière de protection de la liberté de la presse, à appuyer la liberté de la presse électronique et à instituer le Conseil National de la Presse. Élaboré selon une approche impliquant les professionnels et les départements ministériels concernés, ce code, finalement approuvé par les représentants du peuple, garantit également la protection juridique au secret des sources, assure l'accès à l'information et garantit la protection juridique des journalistes.

- Ce résultat est le fruit d'efforts ininterrompus de la FMM qui a poursuivi sa contribution au chantier de réforme de la presse depuis la validation du projet de loi instaurant le Conseil National de la Presse. Ce texte a été en effet adopté en entérinant une revendication importante de notre fédération. Ce projet stipule qu'un journaliste «devra obtenir un diplôme universitaire équivalant à une licence afin d'exercer le métier de journaliste et avoir une carte de presse».

- Le CNP qui sera créé afin d'instaurer un système d'autorégulation du secteur, aura comme tâche d'octroyer les cartes de presse, une tâche relevant jusque-là du Ministère de la Communication.

.../...

- Aujourd'hui, cette décision reviendra au CNP et les cartes seront signées par son Président. La décision de retrait de la carte de presse ne sera plus administrative non plus, mais devra se faire sur décision judiciaire. Le point de vue de la FMM a fini par prévaloir en considérant qu'il y avait là une entrave à la liberté et à l'indépendance. Le principe de respect de la déontologie journalistique sera, lui aussi, encadré par cette même institution.

- Au cours de la deuxième rencontre avec le ministre, ce dernier a informé le bureau exécutif de la FMM de la décision de mettre fin au contrat programme qui liait le Ministère aux professionnels. Il a été évoqué au cours de la même réunion le projet de la suppression de l'OJD France qui n'avait aucune raison d'exister.

- Au cours de la troisième réunion, la FMM a été informée de la décision officielle de mettre fin au contrat-programme et à l'OJD. La discussion fut focalisée sur le contenu du projet de décret qui va remplacer ces deux instances.

- Contribution efficace et distinguée de Kamal Lahlou à la commission paritaire dédiée à la subvention de la presse électronique.

- Participation du Secrétaire général de la FMM à un voyage à Abou Dhabi en marge des festivités de la fête nationale des Émirats.

- Kamal Lahlou a été réélu à l'unanimité Président de la Fédération Marocaine des Médias (FMM) pour un nouveau mandat, à l'issue de l'Assemblée Générale de cette Fédération tenue le jeudi 9 février 2017 à Casablanca.

Lors de cette Assemblée Générale, il fut procédé à la présentation du mot du Président et des rapports moral et financier, qui ont relaté les activités de la FMM.

Et après la discussion des rapports et leur adoption par les adhérents, l'Assemblée Générale a procédé à la reconduite de Kamal Lahlou en tant que Président et à la constitution du Bureau de la FMM. Abdallah El Amrani a été aussi réélu Président délégué.

Après la constitution du bureau au sein duquel un représentant de l'ARTI a été admis, les discussions ont été axées sur deux rendez-vous phares au cours de l'année 2018 :

- D'abord l'organisation d'une rencontre à Casablanca avec les représentants des principaux médias africains aussi bien de la partie francophone que de la partie anglophone du Continent. Presse écrite et audiovisuelle y seront présentes de sorte à consolider les partenariats dans l'esprit de la politique de coopération sud/sud prônée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Des projets communs sont en train d'être concoctés pour être signés lors de cette manifestation programmée au début de l'automne.

- La création d'un GRAND PRIX AFRICAIN DE LA PRESSE avec l'association des radios et télévisions indépendantes (ARTI) et l'organisation d'une gigantesque cérémonie pour la distribution des prix dans les différents genres du journalisme de la presse écrite et audiovisuelle. Seront retenus tous les talents africains issus des quatre coins du Continent.

Fait à Casablanca, le 14 février 2018